

# la Gazette du Midi

Membre de l'APTE  
Association de la Presse pour la Transparence Économique

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou cas de force majeure.

Identifiant de l'annonce : **G2203584**

Nous soussignés, gazette-du-midi.fr service de presse en ligne habilité à recevoir des annonces légales, EURL au capital de 14 356,50 Euros, représentée par son directeur de la publication Michel Guyomard, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Voir l'annonce légale : <https://gazette-du-midi.fr/annonces-legales/?reference=G2203584>

Cette annonce a été mise en ligne le **26 août 2022** sur <https://gazette-du-midi.fr/>

**Référence : G2203584**  
**Support de publication agréé : gazette-du-midi.fr**  
**Date de parution : 26 août 2022**  
**Département : 31 - Haute-Garonne**  
**Type : AVIS ADMINISTRATIF**

---

COMMUNE DE DONNEVILLE

---

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

---

1ERE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE

Par arrêté n°2022/85 du 4 août 2022, le Maire de DONNEVILLE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la 1ère modification du PLU ayant pour objet :

- Modification des OAP " Bataille " et " Moulin " ;
- Suppression de l'OAP " Bonheure " ;
- Suppression de la zone AU1 et intégration en zone UA et/ou UB ;
- Mise à jour des Emplacements Réservés, des annexes et ajustement du règlement écrit.

La présidente du tribunal administratif a désigné Mme Martine Averous commissaire enquêteur titulaire. L'enquête publique se déroulera à la mairie, Place du Languedoc - 31450 DONNEVILLE du 12 septembre 2022 au 30 septembre 2022 inclus, soit 19 jours.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h ; et le vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30. La mairie est fermée les samedis, dimanches et jours fériés, excepté le samedi 17 septembre de 9h30 à 12h où Mme la commissaire enquêteur assurera une permanence. Il peut être consulté sur le site internet : <https://mairie-donneville.fr/> et sur un poste informatique en mairie. Toute personne pourra, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier.

Des informations relatives à ce dossier pourront être demandées en mairie auprès de M. CROUZIL, Maire. Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions sur le registre d'enquête, les adresser par courrier postal à la mairie à l'attention du commissaire enquêteur ou à l'adresse mail [urbanisme@mairie-donneville.fr](mailto:urbanisme@mairie-donneville.fr).

La commissaire enquêteur recevra le public en mairie les :

- Samedi 17 septembre 2022 de 9h30 à 12h ;
- Mercredi 21 septembre de 10h à 12h ;
- Vendredi 30 septembre de 14h à 16h30.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le conseil municipal approuvera par délibération la modification du PLU,

éventuellement modifiée pour tenir compte des observations.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

la Gazette du **Midi**

Michel Guyomard  
Directeur de la publication

